

## APERÇU DE LA PRÉPARATION DU TRI PRÉLIMINAIRE DES ARTICLES MÉCANISABLES

À compter de janvier 2011, Postes Canada offrira une nouvelle option de service pour les articles courts et longs (CL) de la Médiaposte avec adresse<sup>MC</sup>. Cette nouvelle option combine les avantages du partage du travail associés au courrier prétrié et les économies de traitement du courrier mécanisable.

Pour que le courrier court et long puisse être traité par notre équipement de tri mécanisé, les articles mécanisables à prétrier doivent être conformes aux mêmes spécifications physiques (poids, formats et graphiques) que celles qui s'appliquent à notre service actuel de articles mécanisables courts et longs de la Médiaposte avec adresse.

Contrairement au service actuel du courrier mécanisable, cette nouvelle option vous permettra d'utiliser un logiciel de préparation et de tri du courrier pour vous aider à trier et à enliasser le courrier de façon à tirer parti des avantages du partage du travail. À l'instar du service actuel de tri préliminaire par itinéraire de facteur (TPIF), il s'agira d'utiliser le logiciel de tri préliminaire (PERL) dont les expéditeurs se servent pour préparer les articles TPIF.

À compter de janvier 2011, le logiciel de tri préliminaire comportera un nouveau schéma de tri pour le service de tri préliminaire des articles mécanisables. On continuera d'utiliser les cinq niveaux de tri qui existent aujourd'hui pour le tri préliminaire par itinéraire de facteur. Toutefois, l'une des principales différences que vous constaterez a trait à l'enliassage et à la conteneurisation du courrier. Comparativement à l'option actuelle de tri préliminaire par itinéraire de facteur, les envois mécanisables prétriés exigeront moins d'enliassage (certains groupements ne seront pas enliassés).

## APERÇU DE LA PRÉPARATION DU TRI PRÉLIMINAIRE DES ARTICLES MÉCANISABLES

### 1 Qu'est-ce que le courrier mécanisable

Le courrier mécanisable est le courrier préparé de façon qu'il puisse être traité par l'équipement de traitement automatisé du courrier de Postes Canada. Les spécifications liées à la préparation des articles mécanisables, y compris les exigences visant à maximiser les taux de lisibilité, sont énoncées dans les *Normes postales* qui figurent à [postescanada.ca/normespostales](http://postescanada.ca/normespostales).

### 2 Qu'est-ce que la préparation et le tri préliminaire du courrier

La préparation du courrier est le processus qui consiste à redresser et à conteneuriser les articles et à étiqueter les conteneurs. Ce processus aide à assurer l'admissibilité au courrier mécanisable (le cas échéant), à protéger le courrier, à déterminer le type de courrier et à faciliter la manutention.

Le tri préliminaire du courrier est le processus qui consiste à regrouper et à conteneuriser les articles et à étiqueter les conteneurs pour permettre à Postes Canada de contourner diverses étapes et installations de traitement dans son réseau de distribution du courrier.

### 3 Qu'est-ce que le tri préliminaire des articles mécanisables

La nouvelle option de tri préliminaire des articles mécanisables vous permettra de prétrier les articles *mécanisables* à l'aide d'un logiciel de tri préliminaire reconnu par Postes Canada.

Voici les exigences liées au tri préliminaire des articles mécanisables :

#### 3.1 Caractéristiques physiques

Conformément aux spécifications qui s'appliquent actuellement à la Médiaposte avec adresse, chaque article d'un dépôt de la Médiaposte avec adresse assujetti au tri préliminaire des articles mécanisables doit avoir les mêmes dimensions, la même forme, le même type de enveloppe et les mêmes caractéristiques physiques et provenir d'un (1) seul expéditeur. Seuls l'épaisseur, le poids et la couleur de la couverture extérieure peuvent varier.

## APERÇU DE LA PRÉPARATION DU TRI PRÉLIMINAIRE DES ARTICLES MÉCANISABLES

Tableau 1 : Dimensions et poids – Tri préliminaire des articles mécanisables de la Médiaposte avec adresse

Articles courts et longs		Longueur	Largeur	Épaisseur	Poids
Enveloppes et envois à découvert	Min.	140 mm (5,6 po)	90 mm (3,6 po)	0,18 mm (0,007 po)	3 g (0,11 oz)
	Max.	245 mm (9,6 po)	156 mm (6,1 po)	5 mm (0,2 po)	50 g (1,75 oz)
Cartes	Min.	140 mm (5,6 po)	90 mm (3,6 po)	0,18 mm (0,007 po)	S.O.
	Max.	235 mm (9,2 po)	120 mm (4,7 po)	5 mm (0,2 po)	50 g (1,75 oz)

### 3.2 Exigences clés

Exigences clés	Nouveau tri préliminaire des articles mécanisables courts et longs de la Médiaposte avec adresse
Doit être conforme aux exigences liées aux dimensions et au poids du courrier mécanisable	Requis (conformément au tableau 1 qui précède)
Doit être conforme aux spécifications du courrier mécanisable	Requis (voir <a href="http://postescanada.ca/normespostales">postescanada.ca/normespostales</a> )
Conteneurs	Conteneurs à lettres avec couvercle
Type de courrier	Court et long
Volume minimal*	À déterminer
Code de mode de livraison	Requis
Programme d'importation des plans de dépôt des envois prétriés	Requis
Commande (Déclaration de dépôt) envoyée par voie électronique à l'aide des Outils électroniques d'expédition (OEE)	Requis
Objectif de lisibilité par machine	95 %
Nombre minimal d'articles par regroupement	8 articles
Niveaux de regroupement des articles	Mode de livraison direct
	Niveau 1 . Installation de livraison (IL) urbaine/rurale
	Niveau 3 . Centre de desserte postale (CDP)
	Niveau 4 . Centre de regroupement du courrier de cheminement (CRCA)
	Courrier résiduaire
Niveaux de regroupement des conteneurs	Niveau 1 . Installation de livraison urbaine/rurale
	Niveau 2 . Ville

## APERÇU DE LA PRÉPARATION DU TRI PRÉLIMINAIRE DES ARTICLES MÉCANISABLES

	Niveau 3 . Centre de desserte postale
	Niveau 4 . Centre de regroupement du courrier d'acheminement
	Courrier résiduaire
<b>Niveaux de regroupement des unités d'expédition</b>	Niveau 1 . Installation de livraison urbaine/rurale
	Niveau 2 . Ville
	Niveau 3 . Centre de desserte postale
	Niveau 4 . Centre de regroupement du courrier d'acheminement
	Courrier résiduaire
<b>Étiquette de conteneur</b>	Code à barres
<b>Exactitude des adresses**</b>	95 % pour les dépôts de 5 000 articles ou plus
<b>Évaluation des échantillons</b>	Facultatif***
<b>Lieux de dépôt</b>	Emplacements approuvés de dépôt des articles mécanisables

\* Les clients peuvent déposer moins que le volume minimal requis pourvu que la différence entre le volume réel et le volume minimal soit inscrite et payée au tarif compensatoire en vigueur. Le tarif compensatoire ne s'applique qu'aux dépôts simples (pas aux dépôts partiels).

\*\* Si l'exactitude des adresses d'un dépôt est inférieure à 95 %, Postes Canada rajustera les frais appliqués aux articles de courrier qui comportent une adresse inexacte.

\*\*\* Postes Canada peut vous aider à évaluer l'admissibilité de vos envois au courrier mécanisable et leur lisibilité (voir la section 4).

### 4 Exigences en matière de lisibilité par machine et évaluation des échantillons

Les articles préparés et présentés selon l'option du tri préliminaire des articles mécanisables doivent satisfaire à certaines exigences, dont la lisibilité par machine. Les dépôts assujettis au tri préliminaire des articles mécanisables dont le taux de lisibilité est inférieur à 95 % font l'objet d'un rajustement tarifaire et/ou d'un supplément. Pour obtenir des renseignements sur les suppléments, visitez [postescanada.ca/maadocumentsdesoutien](http://postescanada.ca/maadocumentsdesoutien).

Pour réduire le risque de rajustements tarifaires et/ou de suppléments et permettre un traitement efficace du courrier par l'équipement de traitement automatisé de Postes Canada, il vous est recommandé d'utiliser le service d'évaluation gratuit de Postes Canada pour vérifier l'admissibilité de vos articles au courrier mécanisable et leur lisibilité. C'est à vous qu'il incombe de satisfaire à toutes les exigences applicables. Pour vous renseigner sur les éléments et les exigences clés se rattachant aux articles mécanisables, consultez le *Gabarit pour le courrier mécanisable* et la *Liste de contrôle pour produire des articles courts et longs (C/L) mécanisables* à [postescanada.ca/preparationcourrier](http://postescanada.ca/preparationcourrier).

## APERÇU DE LA PRÉPARATION DU TRI PRÉLIMINAIRE DES ARTICLES MÉCANISABLES

Si vous souhaitez faire évaluer l'admissibilité de vos articles au courrier mécanisable et leur lisibilité, vous devriez communiquer avec un représentant du Réseau du Service aux entreprises (RSE) au 1 866 757-5480. Une fois que vous avez communiqué avec le RSE, vous pouvez faire évaluer votre courrier :

- soit en envoyant une version électronique de votre article pour qu'on en examine les éléments mécanisables et vous fasse des commentaires à ce sujet;
- soit en envoyant 200 échantillons de la version finale pour obtenir une évaluation de leur lisibilité. Visitez [postescanada.ca/normespostales](http://postescanada.ca/normespostales) pour en savoir davantage.

### 5 Préparation du courrier

Le processus de préparation et de tri préliminaire du courrier consiste :

- à regrouper d'après l'adresse les articles de courrier allant à une destination commune, et à mettre les articles de courrier de chaque regroupement dans un ordre précis fondé sur l'adresse;
- à mettre les regroupements allant à une destination commune dans des conteneurs à côtés rigides (conteneurs à lettres), dans un ordre précis;
- à mettre les conteneurs allant à une destination commune sur des unités d'expédition (monoteneurs et palettes).

#### 5.1 Regroupement des articles

Il faut regrouper les articles de courrier qui sont destinés au même mode de livraison (facteur), poste de facteurs, centre de desserte postale ou centre de regroupement du courrier de l'acheminement et qui satisfont aux exigences minimales établies en matière de pliassage.

Les articles qui font partie d'un regroupement doivent respecter les exigences en matière de regroupement énoncées dans les Données sur les modes de livraison de Postes Canada et le Schéma de tri préliminaire national. Un nouveau Schéma de tri préliminaire national, particulier à cette option de préparation, sera ajouté aux Données sur les modes de livraison de Postes Canada.

#### 5.2 Conteneurisation des regroupements

Les regroupements doivent être mis dans des conteneurs à lettres. Les regroupements conteneurisés doivent respecter les exigences en matière de regroupement énoncées dans le Schéma de tri préliminaire national propre à cette option de préparation. Le niveau de regroupement variera selon la destination du regroupement.

## APERÇU DE LA PRÉPARATION DU TRI PRÉLIMINAIRE DES ARTICLES MÉCANISABLES

Pour certains niveaux de conteneurisation, il faut séparer physiquement les regroupements se trouvant dans les conteneurs en enliassant les articles ou en utilisant des cartes de séparation ou un marquage à jet d'encre. Pour d'autres niveaux de conteneurisation, les articles ne doivent pas être enliassés.

### 5.3 Création d'unités d'expédition

Lorsqu'on utilise des unités d'expédition (monoteneurs ou palettes) pour un dépôt, les conteneurs à lettres qui sont destinés au même poste de facteurs, à la même ville, au même centre de desserte postale ou au même centre de regroupement du courrier de cheminement et qui sont conformes aux taux minimaux établis de remplissage des monoteneurs ou des palettes doivent être placés dans des unités d'expédition directe vers ces destinations.

Les conteneurs placés dans des unités d'expédition doivent satisfaire aux exigences en matière de regroupement énoncées dans le Schéma de tri préliminaire national propre à cette option de préparation.

## 6 Dépôt du courrier

### 6.1 Déclaration de dépôt

Chaque dépôt assujéti au tri préliminaire des articles mécanisables doit être accompagné d'une *Commande (Déclaration de dépôt)* et de *échantillons* des articles déposés. Un dépôt assujéti au tri préliminaire des articles mécanisables ne peut pas être combiné à un autre dépôt assujéti au tri préliminaire indiqué dans la même DD.

Chaque dépôt de courrier mécanisable prétrié doit comprendre le fichier exportable des plans de dépôt produits et importés dans les *Outils électroniques d'expédition* (OEE) de Postes Canada.

### 6.2 Où déposer le courrier

Les articles mécanisables prétriés peuvent uniquement être déposés **à l'un des emplacements de dépôt des articles mécanisables approuvés par Postes Canada**. Visitez [postescanada.ca/maadocumentsdesoutien](http://postescanada.ca/maadocumentsdesoutien) pour obtenir la liste des emplacements de dépôt des articles mécanisables et connaître les heures limites de dépôt.

## APERÇU DE LA PRÉPARATION DU TRI PRÉLIMINAIRE DES ARTICLES MÉCANISABLES

### 6.3 Dépôts partiels

Si les envois d'un même dépôt de la Médiaposte avec adresse ne sont pas tous déposés en même temps :

~ Le coût total du dépôt doit être déclaré dans la *Commande (Déclaration de dépôt)* accompagnant la première partie du dépôt. On vous facturera le dépôt total déclaré dans la *Commande (Déclaration de dépôt)*.

~ La *Commande (Déclaration de dépôt)* et un (1) échantillon représentatif de chaque article doivent accompagner le premier dépôt partiel. Copie de cette *Commande (Déclaration de dépôt)* doit accompagner chaque dépôt partiel subséquent.

~ Vous devez choisir l'option de dépôt partiel au moment de créer la *Commande (Déclaration de dépôt)* dans les OEE.

~ Tous les dépôts partiels d'une *Commande (Déclaration de dépôt)* doivent être effectués intégralement dans les quinze (15) jours ouvrables suivant la date du premier dépôt.